

Le correspondant prévention du PDP 71 a un rôle de relais du projet au sein de sa direction : il est l'interlocuteur privilégié de la coordinatrice du Plan de prévention.

Le correspondant est chargé de rendre compte d'une situation, mais aussi de proposer des sujets. Il échange des informations avec la coordinatrice de prévention.

Il contribue au programme de prévention des déchets au sein des services du département.

Il relaye la politique de prévention auprès de ses partenaires.

Ses missions

- + Savoir parler de prévention des déchets à ses collègues et partenaires extérieurs (le cas échéant), et relayer ainsi la politique du Département (sensibiliser, informer)
- + Aider la coordinatrice à établir le diagnostic initial : types de déchets produits, quantités, actions déjà engagées, identifier les gestes déjà mis en place
- + Participer aux groupes de travail qui permettront, à l'issue du diagnostic, d'établir des objectifs en terme de réduction et de définir quelles seront les actions à mettre en place en vue de l'atteinte de ces objectifs – Faire des propositions pour la création des fiches actions (tâches à réaliser, objectifs à atteindre)
- + Centraliser les besoins et les demandes au sein de son service ou au niveau des partenaires extérieurs (le cas échéant) pour les faire remonter auprès de la coordinatrice prévention
- + Suivre l'avancement du projet, en participant aux différentes réunions et en relayant les informations et les résultats auprès de ses collègues et partenaires extérieurs (le cas échéant)
- + A titre individuel, pratiquer soi même des gestes de prévention, et essayer de les mettre en place au sein de son service ou de sa direction
- + Rendre compte lors de la mise en place des actions de prévention en interne des atouts et des freins, des points d'achoppements, des difficultés, ou des facilités à mettre en place les actions (Avoir une analyse critique sur la mise en place des actions préconisées).
Les pratiques les plus exemplaires seront mises en avant au travers de la promotion du Plan départemental de prévention
- + Permettre chaque année l'évaluation des objectifs annuels contractualisés avec l'ADEME sur la politique de prévention menée par le Département, en transmettant les données nécessaires au suivi des actions du Programme interne de prévention

Moyens mis à disposition

Page intranet sous Vitamin : onglet "Projets du Département", puis "Plan Départemental de Prévention des Déchets »

Page internet sous www.cg71.fr : rubrique « Missions » puis « gestion des déchets »

Page internet «www.lespetitsgestesdurable.fr »

Réunions de sensibilisation aux enjeux des politiques de prévention réalisées en février et mars 2011 (4 sessions de sensibilisation)

Participation aux groupes de travail dans le cadre de la définition puis de la mise en place du Plan de prévention.

Proposition de formations selon les besoins (nécessaires à la conduite d'actions)

Fonctionnement

Une fois le programme interne de prévention des déchets adoptés, les groupes de travail seront peut-être amenés à se réunir de nouveau si nécessaire. A minima, une réunion de suivi annuelle permettra de faire un point sur l'avancement du projet et sur les différentes fiches actions.